



CHAMPIONNAT DE LA REUNION DES RALLYES 2010

Règlement approuvé en Comité Directeur du 08/12/2009 et 17/02/2010

ARTICLE 1 - CONDITIONS D'ADMISSION

Le Championnat de la Réunion des Rallyes 2010 est ouvert aux Pilotes et Copilotes titulaires d'une licence Internationale délivrée par la FIA, ou d'une licence Nationale ou Régionale délivrée par la FFSA, en cours de validité

ARTICLE 2 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

2.1 Voitures autorisées

Conforme à la réglementation FFSA en vigueur pour les rallyes nationaux et internationaux.

2.1.1 Précisions techniques : une annexe technique spécifique au présent règlement pourra être produite au plus tard 1 mois avant la première épreuve.

ARTICLE 3 - CALENDRIER DES RALLYES

Les rallyes inscrits au calendrier du Championnat de la Réunion des Rallyes sont déterminés chaque année par le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion, sous réserve d'acceptation de la part des autorités locales ou fédérales. Le calendrier est susceptible de modification, report ou annulation en cours d'année sans qu'aucun dédommagement des concurrents inscrits ne puisse être mis à la charge du CORSA Réunion.

Pour la saison 2010, les rallyes retenus sont les suivants :

27 et 28 mars	Rallye national de l'Ouest	ASA de La Réunion
15 et 16 mai	Rallye national de Saint-Joseph	ASA-Promo-Réunion
23, 24,25 juillet	41è Tour de La Réunion	ASA de La Réunion
11,12 septembre	Rallye des 1000 km	ASA Sud Réunion
5, 6, 7 novembre	Rallye de l'Est	ASA de Bourbon
4 et 5 décembre	Rallye national	ASA Sud Réunion

20 et 21 février → rallye hors championnat organisé par l'ASA de Bourbon.

Pour information :

29 et 30 octobre 2010 → finale coupe de France (Région sud ouest – Biarritz)

ARTICLE 4 – CLASSEMENT

Le championnat de La Réunion des Rallyes comporte :

- Un classement des pilotes et des copilotes
- Un classement des pilotes féminin
- Un classement des pilotes junior
- Un classement Coupe 1 600 Groupe A
- Un classement Coupe Groupe N
- Un classement Coupe Groupe N1
- Un classement Coupe Groupe N2
- Un classement Coupe Groupe R
- Un classement Coupe Groupe F 2000

ARTICLE 4 – 1 : CHAMPIONNAT DE LA REUNION DES RALLYES DES PILOTES ET DES COPILOTES

Il sera établi deux classements :

- un classement " PILOTES" pour les pilotes inscrits en tant que premier pilote sur le bulletin d'engagement.
- un classement " COPILOTES" pour les pilotes inscrits en tant que deuxième pilote (ou navigateur) sur le bulletin d'engagement.

4-1.1-Attribution des points:

Pour chaque rallye qualificatif du Championnat de la Réunion des Rallyes, il est attribué des points :

- au classement général
- au classement par classe
- ainsi que des bonus d'assiduité

Les points sont attribués en fonction du classement général officiel de l'épreuve publié par l'Organisateur selon le barème suivant :

<u>"CLASSEMENT GENERAL SCRATCH"</u>				<u>"CLASSEMENT PAR CLASSE"</u>				
1 ^{er}	:	25 points	11 ^{ème}	:	13 points	1 ^{er}	:	15 points
2 ^{ème}	:	23 points	12 ^{ème}	:	12 points	2 ^{ème}	:	14 points
3 ^{ème}	:	21 points	13 ^{ème}	:	11 points	3 ^{ème}	:	13 points
4 ^{ème}	:	20 points	14 ^{ème}	:	10 points	4 ^{ème}	:	12 points
5 ^{ème}	:	19 points	15 ^{ème}	:	9 points	5 ^{ème}	:	11 points
6 ^{ème}	:	18 points	16 ^{ème}	:	8 points	6 ^{ème}	:	10 points
7 ^{ème}	:	17 points	17 ^{ème}	:	7 points	7 ^{ème}	:	9 points
8 ^{ème}	:	16 points	18 ^{ème}	:	6 points	8 ^{ème}	:	8 points
9 ^{ème}	:	15 points	19 ^{ème}	:	5 points	9 ^{ème}	:	7 points
10 ^{ème}	:	14 points	20 ^{ème}	:	4 points	10 ^{ème}	:	6 points

La notion de classe est conforme à celle édictée par la réglementation des rallyes.

Une attribution identique sera faite à l'intention des copilotes.

BONUS « D'ASSIDUITE »

Un bonus de 10 points sera ajouté au total des points de la saison à tout pilote et/ou copilote ayant été admis au départ de tous les rallyes inscrits au calendrier du Championnat de la Réunion.

4-1.2- Classement final du Championnat de La Réunion des Rallyes 2010

Seuls les pilotes et copilotes ayant participé à au moins 3 rallyes comptant pour le Championnat de la Réunion du Sport Automobile seront classés.

Le classement final sera établi en totalisant les cinq meilleurs résultats obtenus sur les six épreuves inscrites au calendrier 2010 (article 3 ci-dessus). En cas d'annulation d'une épreuve, le classement restera établi sur 5 épreuves ; en cas d'annulation de deux épreuves, le classement sera établi sur quatre épreuves et ainsi de suite...

Les éventuels ex-aequo seront départagés par le nombre de victoires " scratch " obtenues dans l'année, puis si nécessaire par le nombre de deuxièmes places et ainsi de suite.

En cas d'impossibilité à départager encore des ex-aequo, sera déclaré vainqueur celui qui aura réalisé le meilleur classement scratch lors du dernier rallye, puis éventuellement lors de l'avant-dernier et ainsi de suite...

ARTICLE 4-2 –CHAMPIONNAT DE LA REUNION DES RALLYES DES PILOTES « JUNIORS »

Un classement pilote "Junior", extrait du classement général du Championnat de la Réunion des Rallyes 2010, sera établi pour les pilotes né(e)s après le 31/12/1984.

Le vainqueur final de ce classement sera déclaré Champion de la Réunion «Junior ».

ARTICLE 4-3–CHAMPIONNAT DE LA REUNION DES RALLYES DES PILOTES « FEMININS »

Un classement pilote "féminin" sera extrait du classement général du Championnat de la Réunion des Rallyes 2010.

Le vainqueur final de ce classement sera déclaré Champion de la Réunion «féminin».

ARTICLE 4-4 – COUPE 1600 GROUPE A

La Coupe 1600 Groupe A est ouverte aux pilotes et copilotes titulaires d'une licence Internationale délivrée par la FIA, ou d'une licence Nationale ou Régionale délivrée par la FFSA, en cours de validité.

Les véhicules admis sont ceux du Groupe A/FA, engagés dans les classes de cylindrée A5 et A5K, A6 et A6K.

4-4.1 Attribution des points :

Les points attribués ne tiendront compte que des voitures des classes A5 + A5K et A6 + A6K (les autres groupes et classes devenant « transparents »). Un nouveau classement scratch propre à ces voitures sera extrait du classement général officiel de l'épreuve publié par l'organisateur.

Les points seront attribués selon le même barème que pour le championnat de La Réunion des Rallyes des pilotes et co-pilotes (barème de l'article 4-1.1 ci-dessus), soit :

"CLASSEMENT SCRATCH COUPE 1 600 GROUPE A"

1 ^{er}	:	25 points	11 ^{ème}	:	13 points
2 ^{ème}	:	23 points	12 ^{ème}	:	12 points
3 ^{ème}	:	21 points	13 ^{ème}	:	11 points
4 ^{ème}	:	20 points	14 ^{ème}	:	10 points
5 ^{ème}	:	19 points	15 ^{ème}	:	9 points
6 ^{ème}	:	18 points	16 ^{ème}	:	8 points
7 ^{ème}	:	17 points	17 ^{ème}	:	7 points
8 ^{ème}	:	16 points	18 ^{ème}	:	6 points
9 ^{ème}	:	15 points	19 ^{ème}	:	5 points
10 ^{ème}	:	14 points	20 ^{ème}	:	4 points

"CLASSEMENT PAR CLASSE"

1 ^{er}	:	15 points
2 ^{ème}	:	14 points
3 ^{ème}	:	13 points
4 ^{ème}	:	12 points
5 ^{ème}	:	11 points
6 ^{ème}	:	10 points
7 ^{ème}	:	9 points
8 ^{ème}	:	8 points
9 ^{ème}	:	7 points
10 ^{ème}	:	6 points

La notion de classe est conforme à celle édictée par la réglementation des rallyes.

4-4.2 Classements : COUPE 1600 GROUPE A

Le classement par épreuve se fera en fonction du cumul des points « SCRATCH » + « Classe ».

Seuls les pilotes et copilotes ayant participé à au moins 3 rallyes comptant pour le Championnat de la Réunion du Sport Automobile seront pris en compte pour le classement final annuel.

Le classement final annuel se fera par l'addition des points obtenus à chacun des rallyes inscrits au calendrier 2010 (article 3 ci-dessus). Contrairement au classement final du Championnat de La Réunion des Rallyes des pilotes et copilotes, il n'y aura pas de décompte du plus mauvais résultat.

En cas d'ex-aequo, sera déclaré vainqueur celui qui aura totalisé le plus de points lors du dernier rallye, puis éventuellement lors de l'avant-dernier et ainsi de suite...

Le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion remettra en fin d'année une coupe aux trois pilotes et aux trois copilotes totalisant le plus grand nombre de points.

ARTICLE 4-5 – COUPE GROUPE N

La Coupe Groupe N est ouverte aux pilotes ou copilotes titulaires d'une licence internationale délivrée par la FIA, ou d'une licence Nationale ou Régionale délivrée par la FFSA, en cours de validité.

Les véhicules admis sont ceux du Groupe N/FN sans limitation de cylindrée.

4-5.1 Attribution des points :

Les points attribués ne tiendront compte que des voitures du Groupe N/FN (les autres groupes et classes devenant « transparents »). Un nouveau classement scratch propre à ces voitures sera extrait du classement général officiel de l'épreuve publié par l'organisateur.

Les points seront attribués selon le même barème que pour le championnat de La Réunion des Rallyes des pilotes et co-pilotes (barème de l'article 4-1.1 ci-dessus), soit :

<u>"CLASSEMENT SCRATCH COUPE GROUPE N"</u>				<u>CLASSEMENT PAR CLASSE"</u>				
1 ^{er}	:	25 points	11 ^{ème}	:	13 points	1 ^{er}	:	15 points
2 ^{ème}	:	23 points	12 ^{ème}	:	12 points	2 ^{ème}	:	14 points
3 ^{ème}	:	21 points	13 ^{ème}	:	11 points	3 ^{ème}	:	13 points
4 ^{ème}	:	20 points	14 ^{ème}	:	10 points	4 ^{ème}	:	12 points
5 ^{ème}	:	19 points	15 ^{ème}	:	9 points	5 ^{ème}	:	11 points
6 ^{ème}	:	18 points	16 ^{ème}	:	8 points	6 ^{ème}	:	10 points
7 ^{ème}	:	17 points	17 ^{ème}	:	7 points	7 ^{ème}	:	9 points
8 ^{ème}	:	16 points	18 ^{ème}	:	6 points	8 ^{ème}	:	8 points
9 ^{ème}	:	15 points	19 ^{ème}	:	5 points	9 ^{ème}	:	7 points
10 ^{ème}	:	14 points	20 ^{ème}	:	4 points	10 ^{ème}	:	6 points

La notion de classe est conforme à celle édictée par la réglementation des rallyes.

4-5.2 Classements : COUPE GROUPE N

Le classement par épreuve se fera en fonction du cumul Points « SCRATCH » + « Classe ».

Seuls les pilotes et copilotes ayant participé à au moins 3 rallyes comptant pour le Championnat de la Réunion du Sport Automobile seront pris en compte pour le classement final annuel.

Le classement final annuel se fera par l'addition des points obtenus à chacun des rallyes inscrits au calendrier 2010 (article 3 ci-dessus). Contrairement au classement final du Championnat de La Réunion des Rallyes des pilotes et copilotes, il n'y aura pas de décompte du plus mauvais résultat.

En cas d'ex-aequo, sera déclaré vainqueur celui qui aura totalisé le plus de points lors du dernier rallye, puis éventuellement lors de l'avant-dernier et ainsi de suite...

Le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion remettra en fin d'année une coupe aux trois pilotes et aux trois copilotes totalisant le plus grand nombre de points.

4-5.3 Classement classe N1 de la Coupe Groupe N:

Un classement des pilotes ayant participé en classe N1 sera extrait du classement général de la Coupe Groupe N des Rallyes 2010. Le vainqueur final de ce classement sera déclaré vainqueur de la classe N1 de la Coupe Groupe N.

4-5.4 Classement classe N2 de la Coupe Groupe N:

Un classement des pilotes ayant participé en classe N2 sera extrait du classement général de la Coupe Groupe N des Rallyes 2010. Le vainqueur final de ce classement sera déclaré vainqueur de la classe N2 de la Coupe Groupe N.

ARTICLE 4-6 – COUPE GROUPE R

La Coupe Groupe R est ouverte aux pilotes ou copilotes titulaires d'une licence internationale délivrée par la FIA, ou d'une licence Nationale ou Régionale délivrée par la FFSA, en cours de validité.

Les véhicules admis sont ceux du Groupe R sans limitation de cylindrée.

4-6.1 Attribution des points :

Les points attribués ne tiendront compte que des voitures du Groupe R (les autres groupes et classes devenant « transparents »). Un nouveau classement scratch propre à ces voitures sera extrait du classement général officiel de l'épreuve publié par l'organisateur.

Les points seront attribués selon le même barème que pour le championnat de La Réunion des Rallyes des pilotes et co-pilotes (barème de l'article 4-1.1 ci-dessus), soit :

"CLASSEMENT SCRATCH COUPE GROUPE R"

1 ^{er}	:	25 points	11 ^{ème}	:	13 points
2 ^{ème}	:	23 points	12 ^{ème}	:	12 points
3 ^{ème}	:	21 points	13 ^{ème}	:	11 points
4 ^{ème}	:	20 points	14 ^{ème}	:	10 points
5 ^{ème}	:	19 points	15 ^{ème}	:	9 points
6 ^{ème}	:	18 points	16 ^{ème}	:	8 points
7 ^{ème}	:	17 points	17 ^{ème}	:	7 points
8 ^{ème}	:	16 points	18 ^{ème}	:	6 points
9 ^{ème}	:	15 points	19 ^{ème}	:	5 points
10 ^{ème}	:	14 points	20 ^{ème}	:	4 points

"CLASSEMENT PAR CLASSE"

1 ^{er}	:	15 points
2 ^{ème}	:	14 points
3 ^{ème}	:	13 points
4 ^{ème}	:	12 points
5 ^{ème}	:	11 points
6 ^{ème}	:	10 points
7 ^{ème}	:	9 points
8 ^{ème}	:	8 points
9 ^{ème}	:	7 points
10 ^{ème}	:	6 points

La notion de classe est conforme à celle édictée par la réglementation des rallyes.

4-6.2 Classements : COUPE GROUPE R

Le classement par épreuve se fera en fonction du cumul des points « SCRATCH » + « classe ».

Seuls les pilotes et copilotes ayant participé à au moins 3 rallyes comptant pour le Championnat de la Réunion du Sport Automobile seront pris en compte pour le classement final annuel.

Le classement final annuel se fera par l'addition des points obtenus à chacun des rallyes inscrits au calendrier 2010 (article 3 ci-dessus). Contrairement au classement final du Championnat de La Réunion des Rallyes des pilotes et copilotes, il n'y aura pas de décompte du plus mauvais résultat.

En cas d'ex-aequo, sera déclaré vainqueur celui qui aura totalisé le plus de points lors du dernier rallye, puis éventuellement lors de l'avant-dernier et ainsi de suite...

Le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion remettra en fin d'année une coupe aux trois pilotes et aux trois copilotes totalisant le plus grand nombre de points.

ARTICLE 4-7 : COUPE GROUPE F 2000

La Coupe Groupe F 2000 est ouverte aux pilotes ou copilotes titulaires d'une licence internationale délivrée par la FIA, ou d'une licence Nationale ou Régionale délivrée par la FFSA, en cours de validité.

Les véhicules admis sont ceux du Groupe F 2000 sans limitation de cylindrée.

4-7.1 Attribution des points :

Les points attribués ne tiendront compte que des voitures du Groupe F 2000 (les autres groupes et classes devenant « transparents »). Un nouveau classement scratch propre à ces voitures sera extrait du classement général officiel de l'épreuve publié par l'organisateur.

Les points seront attribués selon le même barème que pour le championnat de La Réunion des Rallyes des pilotes et co-pilotes (barème de l'article 4-1.1 ci-dessus), soit :

"CLASSEMENT SCRATCH COUPE F 2000"

1 ^{er}	:	25 points	11 ^{ème}	:	13 points
2 ^{ème}	:	23 points	12 ^{ème}	:	12 points
3 ^{ème}	:	21 points	13 ^{ème}	:	11 points
4 ^{ème}	:	20 points	14 ^{ème}	:	10 points
5 ^{ème}	:	19 points	15 ^{ème}	:	9 points
6 ^{ème}	:	18 points	16 ^{ème}	:	8 points
7 ^{ème}	:	17 points	17 ^{ème}	:	7 points
8 ^{ème}	:	16 points	18 ^{ème}	:	6 points
9 ^{ème}	:	15 points	19 ^{ème}	:	5 points
10 ^{ème}	:	14 points	20 ^{ème}	:	4 points

"CLASSEMENT PAR CLASSE"

1 ^{er}	:	15 points
2 ^{ème}	:	14 points
3 ^{ème}	:	13 points
4 ^{ème}	:	12 points
5 ^{ème}	:	11 points
6 ^{ème}	:	10 points
7 ^{ème}	:	9 points
8 ^{ème}	:	8 points
9 ^{ème}	:	7 points
10 ^{ème}	:	6 points

La notion de classe est conforme à celle édictée par la réglementation des rallyes.

4-7.2 Classements : COUPE GROUPE F 2000

Le classement par épreuve se fera en fonction du cumul Points « SCRATCH » + « Classe ».

Seuls les pilotes et copilotes ayant participé à au moins 3 rallyes comptant pour le Championnat de la Réunion du Sport Automobile seront pris en compte pour le classement final annuel.

Le classement final annuel se fera par l'addition des points obtenus à chacun des rallyes inscrits au calendrier 2010 (article 3 ci-dessus). Contrairement au classement final du Championnat de La Réunion des Rallyes des pilotes et copilotes, il n'y aura pas de décompte du plus mauvais résultat.

En cas d'ex-aequo, sera déclaré vainqueur celui qui aura totalisé le plus de points lors du dernier rallye, puis éventuellement lors de l'avant-dernier et ainsi de suite...

Le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion remettra en fin d'année une coupe aux trois pilotes et aux trois copilotes totalisant le plus grand nombre de points.

ARTICLE 5- REMISE DES PRIX

Si la remise des prix a lieu avant le 19 décembre 2010, les lauréats sont tenus d'y assister personnellement, sauf cas de force majeure admis par le comité. Faute de quoi, ils perdraient leurs droits à toute récompense.

Pour information, la remise des prix du Championnat de la Réunion des Rallyes 2010 est prévue le 10 ou 11 décembre 2010 (lieu à préciser ultérieurement).

Lors de la remise des prix du Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion, il sera remis une coupe :

- aux 3 premiers pilotes et copilotes ayant totalisé le plus grand nombre de points au classement final du Championnat,
- au vainqueur du Championnat Junior,
- au vainqueur du Championnat féminin,
- aux 3 premiers pilotes et copilotes ayant totalisé le plus grand nombre de points au classement final de la Coupe 1600 GA
- aux 3 premiers pilotes et copilotes ayant totalisé le plus grand nombre de points au classement final de la Coupe Groupe N
- au pilote et au copilote ayant totalisé le plus grand nombre de points au classement final de la Coupe Groupe N en classe N 1
- au pilote et au copilote ayant totalisé le plus grand nombre de points au classement final de la Coupe Groupe N en classe N 2
- aux 3 premiers pilotes et copilotes ayant totalisé le plus grand nombre de points au classement final de la Coupe Groupe R
- aux 3 premiers pilotes et copilotes ayant totalisé le plus grand nombre de points au classement final de la Coupe Groupe F2000

ARTICLE 6 - AUTRES RECOMPENSES

Si des challenges ou autres récompenses doivent être remis à l'occasion de la manifestation de remise des prix du présent Championnat, la liste devra en être remise au Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion au moins 1 mois avant la manifestation.

Si ces prix ou récompenses résultent de classements de challenges ou de règlements particuliers, ceux-ci devront au préalable avoir été soumis à l'approbation au Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion au moins 1 mois avant la date de la première épreuve prise en compte pour ces classements.

ARTICLE 7 - REFUS D'ENGAGEMENT

Tout refus d'engagement d'un concurrent, d'un pilote ou d'un copilote par un Organisateur d'un rallye comptant pour le Championnat de la Réunion des Rallyes devra être soumis au Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion, dans les délais règlementaires, qui statuera.

ARTICLE 8 - APPLICATION

Le présent règlement s'applique dans son intégralité pour l'année, sauf modification qui devra intervenir au plus tard 1 mois avant la date de la première épreuve comptant pour le Championnat de la Réunion des Rallyes 2010.

Pour application de tout point non prévu au présent règlement, il sera fait référence à la réglementation générale de la FFSA (France Auto Spécial "Réglementation" 2010).

En cas de désaccord dans le cadre de ce règlement entre les parties, un concurrent pourra faire appel auprès de la F.F.S.A. par lettre recommandée AR accompagnée d'un chèque du montant fixé par la Règlementation F.F.S.A., dans un délai de deux jours francs à dater de la réception de la notification faite par l'Organisateur (par lettre R.A.R.)

D'une manière générale, en cas de différend entre le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion et un licencié, seule la F.F.S.A. pourra trancher.



Championnat de la Réunion des rallyes 2010

Annexe N°1

<i>Rallye national</i>		
	<i>Coupe de France 1^{ère} div^o</i>	<i>coupe de France 2^e div^o</i>
	coeff 5 et 4	coef 3 et hors coupe de France
durée (vérifications incluses)	48 heures au maximum du début des vérifications à l'heure d'entrée du 1er concurrent dans le parc d'arrivée	
longueur totale du parcours	libre	
longueur totale des ES	de 100 à 180 km	de 60 à 150 km
longueur maximum d'une ES	25 km	
longueur minimum d'un ES	3 km	
nombre de passages en spéciales	4 maximum	
nombre de passages autorisés en reconnaissance	3 maximum	
durée des reconnaissances	4 jours maximum	
droits d'engagement maximum (avec publicité organisateur) pour les rallyes organisés dans le cadre du championnat de la Réunion		
60à80km d'ES		460
plus de 80 à 100km		480
plus de 100 à 120km	570	500
plus de 120km à 180km d'ES	620	520



Championnat de la Réunion des rallyes 2010

Annexe N°2 – Annexe Technique

(en complément à l'article 2.1.1 du Règlement du Championnat des Rallyes 2010)

S'agissant des dispositions techniques, aucune dérogation n'est apportée à la Règlementation Générale des Rallyes de la F.F.S.A. au titre des épreuves inscrites au Championnat de la Réunion des Rallyes 2010, à l'exception de l'article 9 des prescriptions générales de la FFSA relatif aux carburant-comburant. **Compte tenu de la qualité insuffisante constatée du carburant distribué et disponible dans les stations services à La Réunion, et par dérogation demandée à la F.I.A. et à la F.F.S.A., le carburant utilisé ne sera pas forcément celui « provenant d'une pompe de station service ». Les carburants utilisés devront toutefois rester conformes aux normes et données techniques indiquées audit article 9.**